



Plan de lutte contre la pauvreté Les contradictions gouvernementales

Comment dégager des milliards de fonds publics pour sauver les banques, pour injecter dans les entreprises sous prétexte de « favoriser l'emploi », saluer un accord qui précarise encore plus l'emploi et porte en germe un durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage, rechercher à réduire la dépense publique et les moyens des services publics et dans le même temps afficher l'objectif de lutter contre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale et professionnelle ?

Les limites du plan intitulé « lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » présenté par le Premier Ministre sont contenues dans l'orientation même des politiques gouvernementales de réduction des dépenses publiques et de réponses aux revendications patronales.

La CGT apprécie la volonté affichée d'agir contre la pauvreté qui frappe de plus en plus de jeunes, de salariés, de privés d'emploi et de retraités ainsi qu'un discours à l'opposé des stigmatisations antérieures. Elle se félicite que des mesures soient enfin prises pour scolariser les enfants de moins de 3 ans, pour étendre la couverture maladie universelle complémentaire ainsi que l'accès aux tarifs sociaux pour le gaz et l'énergie, pour augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence, pour permettre l'effectivité des droits existants (RSA activité notamment).

La CGT note avec satisfaction que certaines de ses propositions avancées lors de la Conférence ont été prises en compte notamment la reconnaissance du droit à l'accès à l'emploi pour tous, l'intégration des questions d'insertion et de pauvreté dans les négociations, l'articulation entre accompagnement social et professionnel, l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics ainsi que la nécessité, au niveau européen, de reconnaître la spécificité des services publics d'intérêt général et de garantir les subventions consacrées à l'aide alimentaire.

Cependant, la CGT déplore qu'aucune mesure ne soit consacrée aux retraités alors que toutes les études confirment l'extension de la pauvreté parmi eux. Le COR (conseil d'orientation des retraites) vient de confirmer que les réformes successives des retraites participaient à l'accroissement du nombre de pauvres parmi les retraités.

Elle relève qu'un nombre important de dispositions annoncées sont de fait conditionnées à la consultation de « groupes de travail » ou « commission » retardant de fait leur mise en œuvre. De plus, leur composition manque de transparence ; les organisations syndicales en seraient à priori exclues.

Faute de vouloir engager les moyens financiers à la hauteur exigée par ce fléau de la pauvreté, le plan présenté par le Gouvernement risque ni de répondre aux urgences sociales, ni de permettre la réalisation des objectifs affichés (droit à la santé, au logement, à la culture, etc....) ni de prévenir les processus d'exclusion. L'accord signé le 11 janvier avec les organisations patronales, les récentes déclarations du Président de la Cour des Comptes sur le régime d'assurance chômage ne participent pas non plus d'une volonté partagée de s'attaquer aux causes de la pauvreté et de l'exclusion.

La CGT est également désagréablement surprise de l'absence de création d'une véritable « allocation d'autonomie jeunes » alors que les jeunes comptent parmi les catégories les plus touchées par la pauvreté. L'expérimentation d'un CIVIS revisité dans plusieurs départements est très loin d'assurer un revenu minimum d'existence, tel que préconisé par la Confédération Européenne des Syndicats.

La CGT entend intensifier ses initiatives pour que des moyens financiers et humains soient dégagés afin d'engager des politiques publiques ambitieuses et efficaces dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle engage, dans un même mouvement, une mobilisation pour contrer les aspects dangereux de l'accord signé le 11 janvier dont ceux précarisant encore plus l'emploi.

Pour la CGT, il est urgent de « changer de braquet », de s'orienter résolument vers une autre répartition des richesses créées, de cesser les politiques d'austérité et de répondre aux seuls vœux du patronat.

Ces conditions sont indispensables pour gagner une sécurité sociale santé et professionnelle, le droit au travail pour toutes et tous.

Montreuil, le 25 janvier 2013